

LES SERVIETTES EN TISSU FONT LEUR RETOUR

les serviettes en papier dans les
cantines, c'est fini !

MATERNELLE



À compter de la rentrée scolaire 2023-2024 (4 septembre), il vous est demandé pour la restauration scolaire de fournir :

- **2 serviettes en tissu marquées** au prénom et au nom de votre enfant au stylo indélébile ou avec une étiquette. L'une sera utilisée pour le lundi-mardi et l'autre pour le jeudi-vendredi.
- **2 pochettes en plastique zippées** (style sac congélateur) au prénom et nom de votre enfant pour insérer les serviettes pour des mesures d'hygiène. L'une des pochettes devra porter l'indication « lundi-mardi » et l'autre « jeudi-vendredi ».
- Si vous le souhaitez, vous pouvez apporter **1 lot de serviettes nominatives** qui sera stocké en classe en cas d'oubli.

Quelle est l'organisation ?

- Vous fournissez **2 serviettes en tissu à votre enfant chaque lundi et ce toutes les semaines même si ce dernier ne déjeune pas tous les jours au restaurant scolaire**
- **Chaque lundi matin**, votre enfant déposera ses 2 serviettes dans le sac zippé dans une panier tout comme son cahier de liaison.
- **Chaque midi**, les Atsems se chargeront de donner à votre enfant sa serviette avant de s'asseoir et de la récupérer après le repas pour ensuite la ranger dans la panier.
- **Le vendredi**, après le repas, les Atsem rangeront les 2 serviettes dans le sac de votre enfant pour vous permettre de les laver durant le week-end.

En fonction du niveau de propreté, les agents peuvent vous restituer la serviette sale le mardi soir.

**Nous comptons sur vous !
Merci de votre participation.**